

Lettre ouverte de l'Association madelinienne pour la sécurité énergétique et environnementale



Politique énergétique du Québec 2015

Volet Hydrocarbures

L'AMSÉE est un OSBL ayant pour mission de promouvoir la sécurité énergétique et environnementale aux Îles de la Madeleine.

L'AMSÉE vise à stimuler la mise en place de mesures réduisant les risques et les impacts des événements accidentels - terrestres et maritimes - liés à l'approvisionnement énergétique sur l'archipel et à travers le golfe du Saint-Laurent. Elle vise aussi à contribuer à la réduction de l'empreinte environnementale madelinienne en valorisant la décarbonisation de l'énergie, la réduction des besoins à la source et l'efficacité énergétique.

Ce document se veut une contribution à la consultation sur la politique énergétique du Québec. Elle est centrée sur trois aspects propres à la vision de l'AMSÉE quant à l'avenir énergétique du Québec en général et des Îles de la Madeleine en particulier :

1. Un élargissement du concept de la sécurité énergétique ;
2. Un désir assumé de décarbonisation des petites communautés dites pétro-dépendantes.
3. Un appel à une meilleure gouvernance des réseaux autonomes d'Hydro-Québec.

L'argumentaire élaboré à partir de ces trois aspects est commun aux quatre documents déposées par l'AMSÉE. Cet argumentaire commun est suivi d'un tableau spécifique où l'AMSÉE, pour chacun des thèmes de la présente consultation publique, répond à une sélection de questions posées par le gouvernement dans les documents de référence. Ces réponses sont basées sur les orientations de l'organisme et ont été élaborées en référence au contexte d'opération de celui-ci, soit celui d'un milieu insulaire fragile, situé au cœur d'un circuit majeur de transport naval et approvisionné par un système énergétique autonome alimenté par une centrale thermique. Seules les questions qui concernaient l'AMSÉE de plus près y sont présentées. Les lecteurs sont donc invités à consulter les différents tableaux des documents suivants :

- Lettre ouverte de l'Association madelinienne pour la sécurité énergétique et environnementale - Politique énergétique du Québec 2015 - Volet Efficacité et innovation ;
- Lettre ouverte de l'Association madelinienne pour la sécurité énergétique et environnementale - Politique énergétique du Québec 2015 - Volet Énergie renouvelable ;
- Lettre ouverte de l'Association madelinienne pour la sécurité énergétique et environnementale - Politique énergétique du Québec 2015 - Volet Hydrocarbures ;
- Lettre ouverte de l'Association madelinienne pour la sécurité énergétique et environnementale - Politique énergétique du Québec 2015 - Volet Décarbonisation des transports.

L'AMSÉE tient enfin à préciser qu'elle est solidaire de l'ensemble des constats et recommandations présentés dans les mémoires de l'Agglomération des Îles de la Madeleine et de la société Nimshu-Isukudow Inc de la communauté crie de Whapmagoostui.

Pour plus d'information sur notre organisme, consulter www.amsee.ca.

**SYNTHÈSE DE LA VISION DE L'AMSÉE
EN REGARD DE LA STRATÉGIE ÉNERGÉTIQUE DU QUÉBEC**

1) **Le concept de sécurité énergétique, pris dans son sens le plus large, doit être central dans l'établissement d'une stratégie énergétique.** Ce concept dépasse les simples considérations de l'accès à une source stable d'énergie, pour intégrer les diverses externalités liées à nos garanties d'approvisionnement. La sécurité énergétique articule les notions de réduction à la source, d'efficacité énergétique et de décarbonisation des sources d'énergie. Une approche globale de prévention basée sur la sécurité énergétique permettrait de réduire nos besoins, de diminuer les risques et d'amoinrir les impacts environnementaux et socio-économiques de nos approvisionnements énergétiques.

2) **La pétro-dépendance n'est pas une condamnation.** Elle est un état de fait qui doit impérativement être pris en charge par des mesures cohérentes visant à affranchir les communautés aux prises avec ce problème plutôt que de les laisser s'enliser dans le développement pétrolier. Pour ce faire, les communautés doivent bénéficier d'écoute et d'aide technique, administrative et financière. La priorité, en matière de ressource pétrolière, devrait donc être accordée à la réduction des besoins, des risques et des impacts, et non à la multiplication de ceux-ci. Plutôt que de contribuer à notre sécurité énergétique, la croissance de la filière des hydrocarbures la menacerait en augmentant notre dépendance étatique, économique et sociale envers une ressource jugée néfaste. Déjà, la seule consommation actuelle d'hydrocarbure dépasse les limites de notre système en termes de gestion de risques, de capacité de récupération & décontamination ainsi qu'en termes d'émission de GES. Tout doit donc être mis en œuvre pour accélérer l'affranchissement aux énergies fossiles. Les citoyens des communautés dites pétro-dépendantes ne demandent qu'à être mieux outillés pour pouvoir contribuer à cet effort collectif.

3) **La gouvernance des réseaux autonomes d'Hydro-Québec alimentés par des centrales thermiques doit être améliorée** en vue d'une plus grande sécurité énergétique telle que décrite ci-haut. En ce sens, elle doit opérer un rapprochement avec les communautés qu'elle dessert et réduire le recours à l'énergie fossile. La concertation avec le milieu, l'implication active des communautés locales dans l'élaboration et la réalisation des plans d'action misant sur l'efficacité énergétique, la décarbonisation partielle ou totale des centrales ainsi que l'innovation technologique et sociale sont autant de moyens qui doivent s'inscrire au cœur de cette nouvelle gouvernance. Chaque partie prenante a un rôle à jouer dans la gouvernance énergétique. *L'État*, de par son rôle d'intendant du bien public, devrait établir des cibles ambitieuses de réduction des émissions de GES et de l'empreinte énergétique dans sa politique énergétique et mettre en place des conditions favorables et des mesures incitatives permettant leur atteinte. *Hydro-Québec*, en tant que société d'État productrice et distributrice d'énergie, doit d'une part viser à réduire ses propres émissions directes de GES et doit, d'autre part, faire preuve d'une plus grande transparence et responsabilité en matière de prévention de déversement de produits dangereux. Enfin, en tant que consommateurs actionnaires de la société d'État, les *citoyens* doivent être mis à contribution en participant activement aux consultations et programmes et en modifiant leurs habitudes de consommation.

ARGUMENTAIRE DE L'AMSÉE COMMUN À L'ENSEMBLE DES THÈMES DE LA CONSULTATION

Introduction

La politique énergétique du Québec vise la période s'étirant entre 2016 et 2025, des années cruciales en termes de lutte contre les changements climatiques et de transition économique vers un modèle plus durable à long terme¹. Pour ce faire, notre société entame un grand virage, dont le secteur énergétique constitue la clef de voûte, compte tenu du caractère énergivore de notre mode de vie.

La future politique énergétique devra être caractérisée par le développement de la sécurité énergétique du Québec et de sa résilience, par des mesures ambitieuses et cohérentes de décarbonisation de la consommation et des sources d'énergie ainsi que par l'amélioration des mécanismes de gouvernance de façon à favoriser la responsabilisation et la participation active des membres de la société.

Si ces propositions sont vraies pour l'ensemble du Québec, elles le sont encore davantage pour les communautés isolées, dotées de réseaux autonomes alimentés par des centrales thermiques, comme les Îles de la Madeleine.

1. Un élargissement du concept de la sécurité énergétique

Qu'est-ce que la sécurité énergétique? D'emblée, ce concept évoque la notion de la garantie d'approvisionnement : avoir une énergie fiable et accessible en quantité suffisante pour répondre à la demande. Bien qu'ils soient le plus souvent évoqués par les intervenants du réseau énergétique, ces éléments ne composent que la vision à court terme d'un concept bien plus large. En effet, on ne saurait qualifier de « sécuritaire » un mode de transport qui, par exemple, compromettrait sérieusement le milieu de vie des clients auxquels ce produit serait destiné, même s'il répondait à leurs besoins en termes de joules.

Autrement dit, la sécurité énergétique fait appel à l'ensemble des externalités sociales, économiques, humaines, politiques et environnementales liées à l'approvisionnement énergétique d'une communauté. Elle s'apparente à la notion de résilience : elle vise à réduire les vulnérabilités du système énergétique et des communautés d'utilisateurs ainsi qu'à améliorer les capacités d'action et de réaction de ces communautés aux risques associés à cette utilisation².

Pour être sécuritaire, l'énergie doit donc être accessible à long terme, être distribuée de façon efficace et fiable et être socialement et financièrement abordable. L'industrie parle des quatre « A » (en anglais) de la sécurité énergétique, soit son accessibilité, sa disponibilité

¹ « L'année 2015 doit marquer un tournant dans l'action mondiale contre le changement climatique. À l'heure où les dirigeants du monde entier s'efforcent de parvenir à un accord intégrant l'exigence de mesures urgentes dans de nombreux domaines, récolter les bénéfices de la transition énergétique devrait être la première des priorités ». www.iea.org/publications/freepublications/publication/EnergyTechnologyPerspectives2015ExecutiveSummaryFrenchversion.pdf Document en ligne, consulté le 9 juillet 2015.

² Agence internationale de l'énergie. Définition de la résilience énergétique. <http://www.iea.org/topics/climatechange/subtopics/resilience/> Document en ligne, consulté le 9 juillet 2015.

(« availability »), son prix abordable (« affordability ») et son acceptabilité. La sécurité énergétique prend ainsi en compte l'ensemble des étapes du cycle d'approvisionnement énergétique (exploration, exploitation, transformation, transport, stockage, distribution et consommation) et leurs impacts sur son accessibilité, tant en termes de quantité que de qualité et de prix³.

Or, il est de plus en plus clair que le pétrole, et moindrement les gaz naturels, ne répondent pas adéquatement à aucun de ces critères en tant que source d'énergie.

- Nous savons que les $\frac{3}{4}$ des ressources en énergies fossiles doivent rester inexploitées pour maintenir le réchauffement climatique planétaire en deçà des 2°C. Le pétrole ne peut donc servir de source énergétique *fiable à long terme* et devra être remplacé dans de brefs délais. Les modèles suggèrent une réduction des émissions de GES de l'ordre de 60-80% en comparaison avec ceux de 2010 d'ici 2050⁴. Celle-ci devra s'opérer principalement dans les pays industrialisés.
- Le transport et la distribution des carburants fossiles impliquent la mise en place et l'entretien d'infrastructures coûteuses et potentiellement dérangeantes, qui comportent de sérieux *risques de défaillance dont les conséquences humaines, économiques et environnementales sont dramatiques*. Les exemples se multiplient et touchent les communautés les plus isolées. Concrètement, un récent déversement, quelques 100 000L de diesel dans le quai de Cap-aux-Meules⁵ dû à une perforation dans le pipeline d'acheminement, a empêché l'approvisionnement de la centrale thermique des Îles de la Madeleine pendant 2 mois, obligeant Hydro-Québec à recourir à ses réserves locales. Les travaux de réhabilitation du site durent encore 10 mois plus tard, bouleversant les activités locales.
- Les prix des carburants fluctuent grandement en fonction des conditions politiques et de l'évolution des marchés spéculatifs. Étant une *ressource non-renouvelable et donc en quantité limitée*, les prix des carburants fossiles sont appelés à augmenter. Par contre, leur prix actuel est largement en dessous du prix réel, profitant d'un vaste nombre de subventions. Dans une optique de développement durable – voir selon la logique des libres marchés, *ce prix devrait refléter l'ensemble des externalités* mentionnées ci-dessus. Dans ce cas, le prix à la pompe serait appelé à augmenter drastiquement, *réduisant ainsi proportionnellement son accessibilité*.

En comparaison, l'énergie issue de sources renouvelables est moins limitée en termes de quantité absolue, elle peut être issue de sources diverses, elle est adaptée aux réalités, besoins et ressources naturelles présentes sur le territoire des usagers, et elle représente une moindre menace advenant un incident infortuné.

En plus de tenir compte de ces externalités (environnementales, sociales ou économiques) associées à la source d'approvisionnement, la sécurité énergétique implique une meilleure utilisation de cette énergie qui est nécessaire pour le bon fonctionnement de nos sociétés. En toute logique, en réduisant les besoins énergétiques ou simplement en consommant moins de joules pour un même travail, les impacts associés au cycle de vie de l'approvisionnement énergétique en sont réduits d'autant. La décarbonisation de nos sources d'énergie, la réduction à la source et l'efficacité énergétique sont donc elles aussi au cœur-même du concept de sécurité énergétique.

³ A. Cherp et J. Jewell, 2014. The concept of energy security: Beyond the four A's. Energy Policy, Vol. 75, pp. 415-421. En ligne, <http://www.sciencedirect.com/science/article/pii/S0301421514004960>. Consulté le 10 juin 2015.

⁴<http://www.iea.org/publications/freepublications/publication/EnergyTechnologyPerspectives2015ExecutiveSummaryFrenchversion.pdf> Document en ligne, consulté le 9 juillet.

<http://www.ipcc.ch/ipccreports/tar/wg3/index.php?idp=314>

⁵ <http://www.hydroquebec.com/developpement-durable/energie-environnement/eau-sol.html>

2. Un désir assumé de décarbonisation des petites communautés dites pétro-dépendantes.

Les Îles de la Madeleine sont un microcosme de la société québécoise, voir planétaire. Elles sont pétro-dépendantes : une centrale thermique au mazout y répond à l'ensemble des besoins sédentaires à travers le plus grand réseau autonome au Québec, alors que les carburants fossiles sont utilisés pour tous les besoins de mobilité. En considérant les émissions par habitant, on constate qu'un seul Madelinot émet à peu près autant que deux Québécois moyens. De même, malgré la petitesse des populations desservies par les réseaux autonomes d'Hydro-Québec, on note que la plus grande partie des émissions de GES d'Hydro-Québec provient précisément de ces communautés (Figure 1). En fait, c'est plus de la moitié des GES totaux de la société d'état qui proviendrait des centrales thermiques de ces petites communautés en réseaux autonomes.

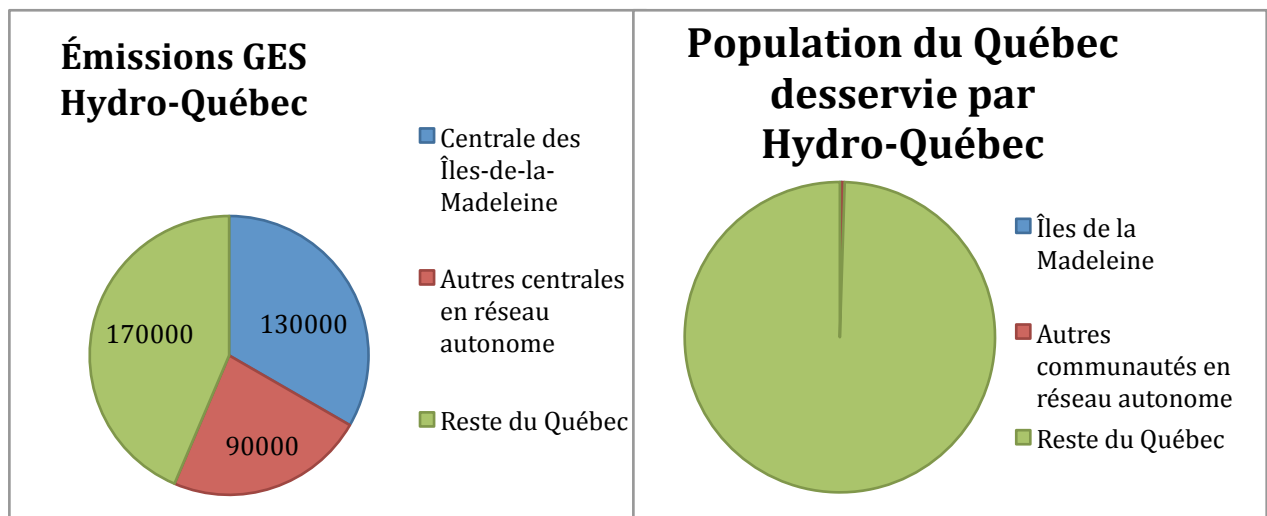


Figure 1. Comparaison avec le reste de la clientèle d'Hydro-Québec du poids relatif des communautés en réseau autonome en termes de population et d'émission de GES de leur réseau d'électricité. Adaptation libre des données sur les émissions de GES d'Hydro-Québec 2014⁶ et la population du Québec de l'Institut de la statistique du Québec.

Alors qu'il s'agit d'un secteur qui n'émet à peu près pas de GES ailleurs au Québec, aux Îles de la Madeleine la production d'électricité cause des émissions comparables à celles liées au transport (Figure 2).

⁶<http://www.hydroquebec.com/developpement-durable/energie-environnement/emissions-atmospheriques.html>

<http://www.hydroquebec.com/developpement-durable/pdf/approvisionnement-energetiques-emissions-atmospheriques-2014.pdf>

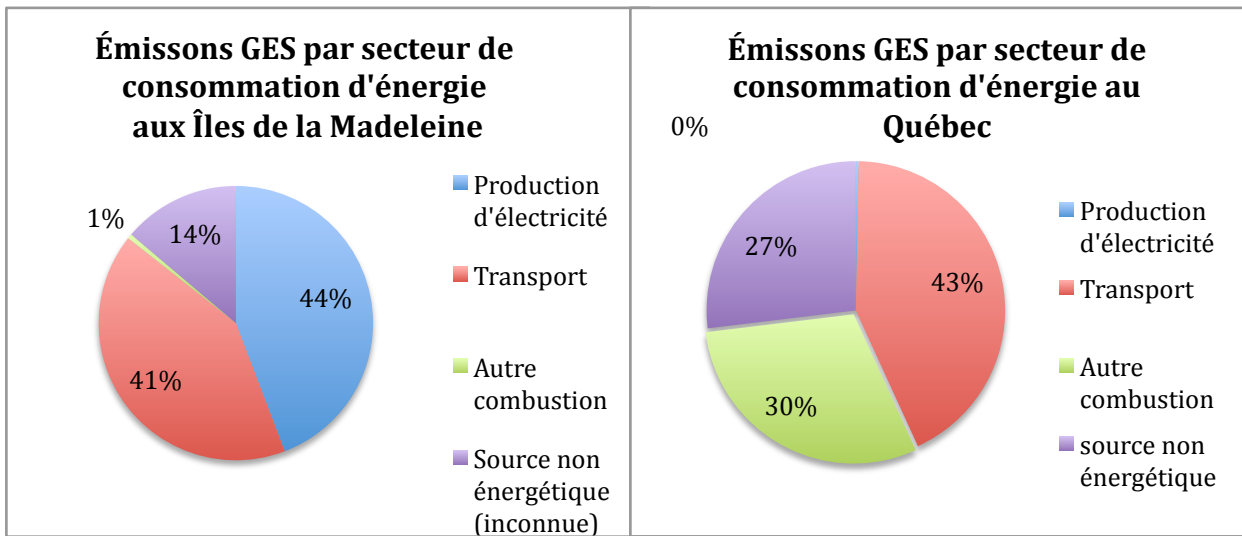


Figure 2. Adaptations libres du tableau de la page 21 du Bilan Dunsky 2013-08-21 et des données de l'*Inventaire québécois des émissions de gaz à effet de serre en 2010 et leur évolution depuis 1990*, Ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs (2013)

Cette apparente pétro-dépendance des résidents des Îles de la Madeleine est souvent citée pour justifier un développement pétro-gazier, sur l'archipel, dans le golfe ou ailleurs au Québec. Comme si, pour faire face au tabagisme, on incitait les fumeurs à cultiver leur propre tabac, parce qu'il en coûterait moins cher à la longue que de l'acheter au dépanneur, ou parce que ce serait plus « responsable » de le cultiver localement que d'exploiter une main d'œuvre agricole étrangère.

Nous savons, cependant, que les productions sont assujetties aux normes et règles des libres marchés mondialisés; les populations locales ne bénéficieraient pas de mesures d'accessibilité préférentielle. De même, la participation des partenaires majeurs, nécessaire en raison des coûts toujours croissants d'exploitation, mènerait inévitablement à une dilution du pouvoir décisionnel local et compromettrait la poursuite des visées sociales et environnementales priorisées par les habitants du milieu.

Dans une toute autre voie, à en croire le bilan Dunsky, le bilan d'émission de l'archipel chuterait de façon très importante - de plus de la moitié – advenant un assainissement de la source de production électrique (par exemple, par le raccordement au réseau hydro-électrique national). Comme l'illustre la figure 3, l'empreinte énergétique d'un résident des Îles de la Madeleine serait alors inférieure de 25% à celle d'un Québécois moyen, et ce sans aucun changement comportemental.

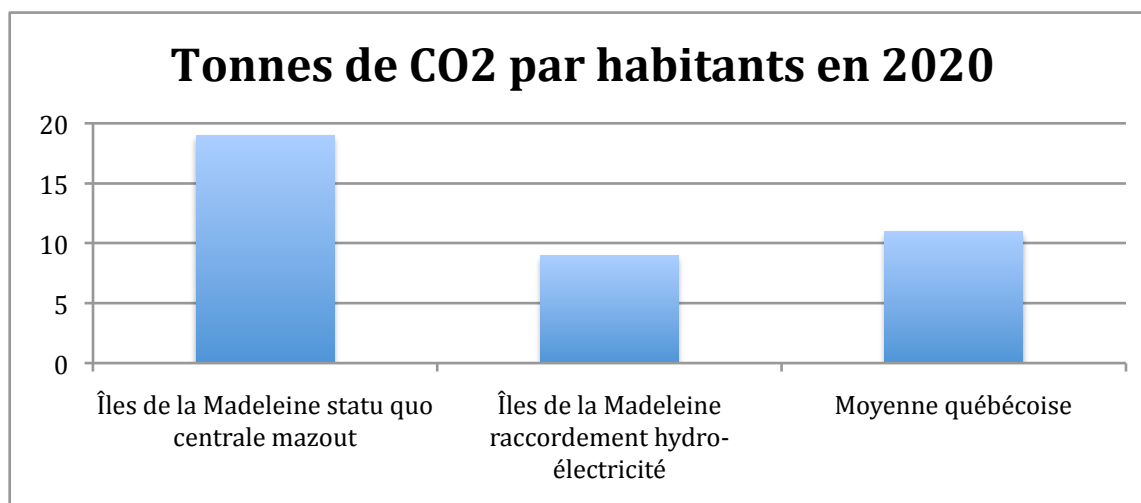


Figure 3. Tonnes de CO2 par habitants en 2020, comparaison de la moyenne québécoise à celle des Îles de la Madeleine selon le scénario du maintien de la centrale thermique vs un raccordement hydro-électrique. Adaptation libre du tableau de la page 46 du Bilan Dunsky 2013-08-21.

Faut-il pour autant sauter sur l'option du câble sous-marin? Les coûts de réalisation prohibitifs et l'impact possible sur le développement socio-économique incitent à une analyse approfondie de plusieurs scénarios, lesquels devront non seulement tenir compte des frais d'installation, entretien, gestion de risque, démantèlement et décontamination des différentes options, mais elle devront aussi impérativement inclure un programme intensif et adapté de modification comportementale. En effet, les chiffres de la figure 3 n'incluent aucune modification à la consommation actuelle.

Or, dans les faits, la communauté a démontré une volonté de décarbonisation⁷. Les raisons en sont simples : les Îles de la Madeleine subissent déjà, et de façon particulièrement marquée, les risques associés à l'approvisionnement énergétique fossile. Elles vivent donc une situation de vulnérabilité et d'insécurité énergétique, et on voit une augmentation des coûts réels associés à cette forme d'énergie, tant pour les citoyens que pour l'État:

- Augmentation des coûts du mazout, dont le prix est subventionné par Hydro-Québec en fonction de la Loi sur Hydro-Québec ;
- Approvisionnement local hasardeux et des coûts associés à la mitigation des risques (ex. déversement CAM au coût de 20 M\$), alors qu'on voit augmenter, en parallèle, la circulation de navires citerne, utilisés dans le transport du bitume albertain ;
- Augmentation des coûts associés à l'adaptation aux changements climatiques – frais liés à la lutte contre l'érosion accélérée des côtes, les effets de la remontée du niveau de la mer, etc., sans parler des bouleversements systémiques qui menacent la pérennité des pêches et des autres activités économiques, voir de l'occupation du territoire.

Les moyens pour réduire la consommation des carburants fossiles sont pourtant bien connus, tant pour le secteur du bâtiment que du transport, et ont été largement démontrées ailleurs. De plus, nous savons qu'il serait possible de développer des formes d'énergie alternatives, renouvelables et diversifiées, adaptées aux usages finaux pour améliorer leur efficacité et leur rendement (taux de

⁷ Enjeu 4 de la Politique de développement régional "Horizon 2025".
http://www.muniles.ca/images/Upload/15_projet_de_territoire/fiches_denjeux/Enjeu_strategique_4_-_Les_choix_energetiques.pdf Document en ligne, consulté le 9 juillet 2015.

retour énergétique, EROEI/*energy return on energy invested*). En association avec des mesures de réduction de la consommation et d'efficacité d'utilisation, il s'agit d'une véritable alternative adaptée aux réalités du XXI^e siècle. L'intégration de ces sources et formes d'énergie représente le plus grand défi technique, mais non-insurmontable, digne d'une politique à la hauteur du potentiel québécois.

On apprenait récemment par l'entremise des médias que la durée de vie de la centrale thermique avait été prolongée en raison du succès des mesures d'efficacité énergétique et que l'étude des divers scénarios d'approvisionnement avait été cessée⁸. Pourtant, il n'existe aucune cible connue d'efficacité énergétique ni de réduction de GES pour les réseaux autonomes. Il n'y a pas non plus de mesure spécifique continue d'efficacité énergétique si ce n'est que la subvention du mazout pour le chauffage. Ne pouvons-nous vraiment rien faire de plus pour réduire notre empreinte, condamnés à la pétro-dépendance? Mais encore : les résidents des réseaux autonomes concernés seront-ils consultés lors de cette analyse et du processus décisionnel? Le désir de moins polluer pour certains, de continuer à participer à la vie socio-économique pour d'autres, de valoriser un approvisionnement local pour d'autres encore, seront-ils seulement entendus?

3. Un appel à une meilleure gouvernance des réseaux autonomes d'Hydro-Québec

La future politique énergétique devra revoir les mécanismes de gouvernance en matière d'énergie au Québec en général et dans les réseaux autonomes en particulier. Les citoyens ont-ils affaire à un libre marché de l'énergie où ils peuvent, en libre consommateur, opter pour une énergie propre? Comme ailleurs au Québec, c'est Hydro-Québec qui décide de son plan d'approvisionnement, sans consultation des communautés concernées. À la différence que les Îles de la Madeleine sont bien loin du reluisant bilan hydroélectrique du reste de la province! Et bien que les Îles soient desservies par leur réseau autonome - donc bien que la production, distribution et consommation se fassent en toute proximité - **les décisions, elles, sont prises ailleurs.**

Les clients des réseaux autonomes aimeraient avoir plus de pouvoir sur les décisions qui les concernent, aimeraient polluer moins et savoir comment faire. Pour y parvenir, ils auront besoin d'écoute et de transparence ainsi que d'aide technique, administrative et financière. Les pôles décisionnels et relationnels des réseaux autonomes doivent se rapprocher des communautés qu'elles desservent, pour le bénéfice de tous les Québécois. Si Hydro-Québec, plutôt que d'avoir une approche « mur-à-mur » de programme d'efficacité énergétique pour l'ensemble des Québécois, décidait de cibler ses efforts de réduction de GES vers ses plus grandes sources d'émissions de GES et de déversement de produits dangereux, le poids des Madelinots – et des autres communautés en réseau autonome- seraient enfin sérieusement pris en compte au sein de cette société d'état.

La stratégie d'Hydro-Québec, pour améliorer son bilan de carbone, est d'exporter davantage d'hydro-électricité là où les clients sont desservis par des sources plus polluantes. Par exemple, l'institution exporte ses surplus aux États-Unis qui dépendent encore de centrales aux charbon, ainsi qu'en Ontario. Mais qu'en est-il de leur propre pouvoir d'action dans leurs propres installations? Peut-être les émissions des réseaux autonomes du Québec n'en valent-ils pas la peine? On serait tenté de le croire : dans le bilan annuel d'Hydro-Québec 2014, nous ne retrouvons pas une fois les mots « réseau autonome » ni « mazout ». Il n'y est pas question non plus de la centrale des Îles de la Madeleine, ni même de l'important déversement de 100 000 L de disel de leur propre pipeline au mois de septembre de cette même année.

⁸ <http://ici.radio-canada.ca/regions/est-quebec/2014/07/28/003-iles-de-la-madeleine-centrale-thermique-prolongement.shtml>

Conclusion

Les Îles de la Madeleine, aussi petites soient-elles, sont un gros morceau du portrait d'Hydro-Québec, tant comme fardeau que comme potentiel d'amélioration et d'innovation. Nous n'avons que faire de peser peu, dans la balance du Québec; nous voulons peser encore moins en nous libérant de notre fardeau pétrolier! Nous nous opposons fermement à ce que notre consommation actuelle - basée sur des décisions qui ne nous reviennent pas - serve de rempart aux orientations pétrolières des dirigeants en place.

Nous voulons devenir partie prenante de notre pétro-dépendance: nous voulons obtenir les moyens pour réduire notre consommation totale, améliorer l'efficacité de celle que nous ne pouvons réduire et en assainir les sources. Ce n'est que par cette démarche globale et rationnelle que la sécurité de nos milieux de vie et la garantie d'approvisionnement peuvent être préservées, permettant par le fait même un meilleur développement socio-économique. Nous croyons que cette vision s'applique à l'ensemble du territoire québécois et pas seulement dans le contexte de notre fragile réalité insulaire. D'ailleurs, comme le dit Georges Langford, auteur-compositeur-interprète madelinot : « À l'échelle du cosmos, la Terre elle-même est une île. »

RÉPONSES DE L'AMSÉE
AUX QUESTIONS DU GOUVERNEMENT
- SPÉCIFIQUES AU VOLET HYDROCARBURES -

| Section / page du document de référence du MRN sur le thème "Hydrocarbures" | Question du gouvernement | Orientation de l'AMSÉE |
|---|--|---|
| page 57, Question générale | Comment le Québec peut-il équilibrer l'utilisation des hydrocarbures et celle d'autres formes d'énergie de façon à atteindre ses objectifs en matière de réduction des GES, de développement durable et de développement économique, tout en respectant la tolérance de la population à une réglementation plus stricte et à une tarification qui reflète davantage les externalités négatives du carbone? | <p>Une aide technique et financière à la conversion des énergies fossiles, que ce soit pour la production d'électricité ou de chaleur devraient être largement déployée pour la clientèle en réseau autonome desservie par les centrales thermiques.</p> <p>Un «réseau intelligent» dans de tels réseaux autonomes permettrait à HQ d'avoir un meilleur portrait de la consommation de ses clients et de mieux intervenir auprès d'eux en matière d'économie d'énergie et d'efficacité énergétique. Cela permettrait aussi à la clientèle de recevoir du feedback direct ou rétrospectif détaillé sur ses modes de consommation (ex: consommation en période de pointe).</p> <p>Un tarif variant selon le pic de consommation pourrait être envisagé, en autant qu'il ne représente pas une augmentation tarifaire totale pour le client mais qu'il permet plutôt une meilleure répartition de la consommation, ce qui avantagerait de toute façon Hydro-Québec qui y vend déjà son électricité à perte.</p> <p>Dans la région de la Gaspésie-les-Îles, une taxe sur l'essence a été instaurée pour financer le transport collectif régional. Une telle mesure pourrait être instaurée dans d'autres régions.</p> |
| page 58, Consommation | Jusqu'où et à quelle vitesse le Québec peut-il réduire sa consommation de pétrole et quels devraient être les critères à utiliser pour établir ces objectifs? | <p>À l'échelle du territoire des îles de la Madeleine et des autres communautés desservies par centrale thermique, la vitesse de réduction de la consommation de pétrole peut être très rapide à partir du moment où le pôle décisionnel contrôlant la source d'énergie opte pour une décarbonisation, totale ou même partielle. En effet, une décarbonisation de l'électricité permet une conversion plus grande et plus rapide du chauffage et des transports à celle-ci.</p> <p>Par ailleurs, toute mesure d'efficacité énergétique et d'économie d'énergie a un impact direct sur la consommation de pétrole pour ces communautés. Les potentiels de réduction de GES et de dépendance aux hydrocarbures sont énormes au sein de ces communautés. Même si elles sont peu peuplées, elles réclament elles aussi les moyens de pouvoir polluer moins et désirent faire leur part pour s'affranchir du pétrole, d'autant plus qu'elles sont souvent les plus vulnérables aux changements climatiques et aux événements accidentels liés aux hydrocarbures.</p> |
| page 59, Transport | L'ajout d'infrastructures de transport de pétrole et de gaz au Québec est-il souhaitable | Les seules infrastructures de transport souhaitables à ajouter sont celles qui permettront de diminuer les risques déjà en place. Les infrastructures qui permettent le développement de la filière des |

| | | |
|--------------------------------------|---|---|
| | compte tenu de ses besoins et des bénéfices socioéconomiques qu'il peut tirer de l'exploitation de telles infrastructures sur son territoire? | hydrocarbures et celles vouées à l'exportation ne sont pas souhaitables. Les travaux d'entretien et de remise aux normes sont essentiels, comme en témoigne l'expérience du déversement de 100 000 L de diesel du pipeline d'Hydro-Québec dans le port de Cap-aux-Meules. |
| page 59, Transport | Sous quelles conditions environnementales, économiques ou autres les projets d'oléoducs ou de gazoducs deviendraient-ils acceptables pour le Québec, et comment s'assurer que ces conditions sont effectivement remplies? | Les projets d'oléoducs ou de gazoducs ne sont acceptable que s'ils contribuent à augmenter la sécurité énergétique du Québec, prise au sens large. C'est à dire qu'ils doivent garantir un meilleur approvisionnement, à moindre risque, et s'intégrer à une vision globale de réduction de la consommation (et non servir à la croissance du secteur pétrolier ni à son exportation) et de réduction de la dépendance au pétrole (et ne se substituent donc pas ou ne nuisent pas aux projets d'énergies renouvelables). |
| page 61, Production en sol québécois | La production québécoise d'hydrocarbures est-elle susceptible d'améliorer de manière tangible la sécurité et la diversité des approvisionnements du Québec? | Non, la production Québécoise comporte de grands risques puisqu'elle implique vraisemblablement la fracturation et des forages extra-côtiers, deux techniques dont on ne maîtrise pas encore les risques adéquatement. La filière des hydrocarbures menace davantage qu'elle ne protège la sécurité énergétique du Québec. |
| page 61, Production en sol québécois | Quels sont les critères que le Québec devrait considérer pour que la production locale de gaz naturel et de pétrole soit acceptable à la fois pour la société québécoise et pour les communautés d'accueil directement touchées par d'éventuelles activités d'exploitation? | Aux îles de la Madeleine, la production locale de gaz ne serait acceptable que <ul style="list-style-type: none"> - si les recommandations du BAPE sur les nappes phréatiques étaient mises en application et que la préservation de ces nappes était garantie - si un meilleur approvisionnement était garanti et à moindre risque (moins d'émission et moins de risque de contamination), - si elle s'intégrait à une vision globale de réduction de la consommation (et ne servirait pas à la croissance du secteur pétrolier ni à son exportation) - si elle s'intégrait à une vision globale de réduction de la dépendance au pétrole et d'émission au GES (elle ne se substituerait donc pas ou ne nuirait pas au développement des énergies renouvelables) - si la communauté était consultée et favorable, dès la phase d'exploration - si la sécurité civile était assurée - si elle demeurait à petite échelle, locale, et le phénomène de boomtown était évité - si des redevances significatives étaient versées à l'État et à la communauté - si le projet était économiquement viable, à l'abri de la corruption et de la spéculation - si les pertes économiques ou les coûts liés aux impacts sociaux ou environnementaux n'étaient pas assumés par l'État ni la communauté |

| | | |
|--|---|---|
| page 61, Production en sol québécois | L'exploration et l'exploitation des réserves d'hydrocarbures du sous-sol québécois apporteraient-elles des bénéfices suffisants à la société québécoise, compte tenu des risques potentiels qui en découleraient pour l'environnement et les populations locales? | Les risques associés à l'exploration et l'exploitation de la structure géologique Old Harry sont trop grands présentement. Le manque de connaissance sur l'écosystème du golfe et sur les techniques de prévention et d'intervention de déversement sont trop grand, d'autant plus qu'il s'agit d'une mer froide semi-fermée et économiquement très productive. Les risques associés à la fragile nappe phréatique des îles de la Madeleine y sont actuellement trop grand pour un forage conventionnel. Les risques associés à la fracturation sont actuellement trop grands pour la population du Québec, d'autant plus que les bénéfices financiers sont actuellement douteux (ex: Anticosti). |
| page 61, Production en sol québécois | Que faut-il absolument connaître afin d'évaluer adéquatement la pertinence d'aller de l'avant ou non avec la mise en valeur des hydrocarbures? | L'écosystème du golfe : les pouponnières et migration des espèces commerciales, des espèces menacées et en péril et des espèces clé de voûte, leurs relations et vulnérabilité. Les techniques de prévention et d'intervention en cas de déversement en eau froide, en tempête ou sous glace. Les systèmes hydrogéologiques et les risques de contamination liés aux forages et fracturation. |
| page 61, Production en sol québécois | Est-il possible de concilier la production locale d'hydrocarbures avec les principes du développement durable et les engagements québécois en matière de réduction des GES et de développement durable? | Dans le contexte d'une communauté desservie par une centrale au mazout, il serait avantageux de passer du mazout au gaz naturel, par exemple. Cependant, il ne faut absolument pas perdre de vue qu'il serait encore plus avantageux de passer du mazout à toute autre forme d'énergie renouvelable. Le développement durable doit s'inscrire dans une vision globale et à long terme. |
| page 61, Production en sol québécois | Quels pièges le gouvernement doit-il éviter dans le choix et l'adaptation des meilleures pratiques mises en œuvre dans d'autres pays producteurs pour assurer la sécurité des personnes, le respect des communautés et la protection de l'environnement? | La mer du Nord n'est pas comparable au golfe du Saint-Laurent. Le golfe est beaucoup plus étroit, les communautés sont proches et les eaux et espèces sont très différentes. |
| page 61, Production en sol québécois | Si la mise en valeur des hydrocarbures se veut avantageuse, quel serait le meilleur mode de gouvernance et d'implication à privilégier dans le contexte québécois? | Il doit y avoir séparation des instances responsables du développement et de la mise en valeur de celles responsables des autorisations et évaluations. Un mode de consultation et de gestion interprovinciale devrait être mis en place pour ce qui a trait au golfe. |
| page 61, Production en sol québécois | Quel devrait-être le rôle de la Régie de l'énergie dans l'évaluation des projets liés à l'exploration et à l'exploitation des hydrocarbures? | Pour les communautés desservies par les réseaux autonomes, s'assurer que les projets liés au hydrocarbures ne compromettent pas le développement des énergies renouvelables et s'intègrent dans une vision globale de réduction de la pétrodépendance. |